

RÈGLEMENT DU TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNE DE BADMINTON à BARCELONNETTE

Dimanche 8 JUIN 2025

Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi

Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro 2404959
Il est organisé par le CODEP 04 avec pour responsable GEO M. JOUARIE Pierre-Philippe. Le juge-arbitre principal est M. COURBEY Alexandre (JALC).

Article 2 : Règles et règlement du tournoi

La participation au tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement. Cette compétition de badminton est régie par les règles de la FFBad, et plus particulièrement le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet, junior, du département 04 et du département 05 (en fonction des places restantes), en règle avec leur Fédération et possédant leur licence compétition pour la saison 2024/2025.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 pour les catégories au-dessus de poussin. Pour les minibad et les poussins les matchs se feront en 2 sets gagnants de 15 points.

Le nombre limite d'inscriptions est de 80.

Les joueurs présents disputent les matchs avec leurs propres volants.

Le volant Officiel de la compétition est le RSL3.

Article 3 : Salles et catégories

La compétition se déroulera à la Salle omnisports Jean Fernandez (comprenant 6 terrains), dans les 2 tableaux (simple et double).

Le tournoi est ouvert au joueur de niveau R4 à NC.

La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur sauf pour les minibads et les poussins où seul l'inscription au simple est autorisée. Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur catégorie d'âge.

Article 4 : Tableaux

Les tableaux peuvent se dérouler en poules unique ou en poules + élimination. Les tableaux seront confectionnés en répartissant les joueurs en fonction de leur catégorie d'âge et du CPPH. Un classement pour chacune des 4 catégories (SH, SD, DH, DD) sera effectué.

Pour le double, la moyenne de la paire sera prise en compte pour le classement. L'objectif est de créer des tableaux homogènes dans l'intérêt du jeu et des joueurs, permettant une meilleure valorisation des tableaux. Les tableaux ne seront pas forcément identiques en nombre de joueur. Le découpage créera de facto des disparités numériques, à la libre appréciation de l'organisation.

Article 5 : Déroulement du tournoi

Tous les tableaux se dérouleront la journée du 8 juin. Les matchs se font en auto-arbitrage. Un scorer peut-être présent pour les catégories minibad et poussin. Les joueurs disposent de 3 minutes après l'appel du match avant de commencer le match. Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps peut être raccourci par les organisateurs avec l'accord des joueurs concernés.

Article 6 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées par les joueurs ou les clubs, directement sur badnet, avant le JEUDI 29 MAI 2025 à 23h59. Les inscriptions se feront uniquement sur badnet (ebad). Au-delà les ajouts ne seront acceptés que s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

Les droits d'engagement sont fixés à 5 euros par joueur pour un tableau, 10 euros pour deux tableaux. Le règlement des sommes dues sera réalisé par les clubs à l'issue du championnat en réponse à la facture qui leur sera envoyée correspondant à leur inscrits. Les joueurs figurant sur une liste d'attente et n'ayant pas été retenus ne seront pas exigibles de leurs droits d'engagement. Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de forfait involontaire, précisé dans l'article 2.17 du RGC et sur présentation d'un justificatif au juge-arbitre. Le caractère involontaire d'un forfait est prononcé par le juge-arbitre.

Article 7 : Liste d'attente

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- la date de réception de l'inscription.
- le remplissage d'un tableau particulier si cela arrange l'échéancier.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

Article 8 : Têtes de séries et tirage au sort

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 01 Juin 2025. Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Article 9 : Forfait et remplacement

En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant peut être remplacé par un autre joueur sur validation des 2 joueurs. Ces remplacements respectent l'article 3.2.5 du RGC. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation sur trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

En cas de forfait, veuillez prévenir les organisateurs au plus vite :

-

- Pierre-Philippe Jouarie : 0674464129

Les joueurs forfaits ont un délai de 48 heures pour envoyer leur justificatif à la ligue : competition@sudbad.fr

Article 10 : Échéancier

Les horaires des matchs, affichés dans les salles, sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du juge-arbitre, jusqu'à 60 minutes avant l'heure affichée (cf. article 3.3 du RGC).